

Mercredi 11 avril 2018

Les « Bords de Seine » une zone d'activité économique en pleine transformation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences en matière de développement économique de la Métropole Rouen Normandie sont renforcées puisqu'elle à la charge de la totalité des parcs d'activités économiques, dont ceux auparavant gérés par les communes, soit plus de 70 parcs sur 3 000 hectares de surface dédiés à l'emploi. En mutualisant son action sur l'ensemble des parcs, la Métropole contribue à améliorer la qualité et la sécurité des voiries et de l'éclairage public favorisant à l'attractivité de ces zones d'emploi. Dans ce cadre, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie, Luce PANE, Maire de Sotteville-lès-Rouen et Thierry FOUCAUD, Conseiller Métropolitain en charge du pôle de proximité Seine Sud se sont rendu sur le chantier du chemin de la mi-voie situé sur la Zone d'Activités Économiques des « Bords de Seine » à Sotteville-lès-Rouen, en présence d'un représentant du Club des Entreprises - Bords de Seine. Les travaux de requalification ont débuté mi-janvier et dureront jusqu'à début mai pour un montant de 660 000€. Ce déplacement a été également l'occasion d'évoquer les chantiers prioritaires des principales zones d'activités métropolitaines.

Les « Bords de Seine », une zone d'activité économique en mutation



Parallèlement au démarrage du projet Seine Sud qui se concrétise aujourd'hui au travers des projets de la Zone d'Aménagement Concerté du Halage et de la Sablonnière, la Métropole a missionné dès 2012 un bureau d'études pour la réalisation d'un programme d'actions permettant d'organiser la requalification de la Zone d'Activité Économique des « Bords de Seine ».

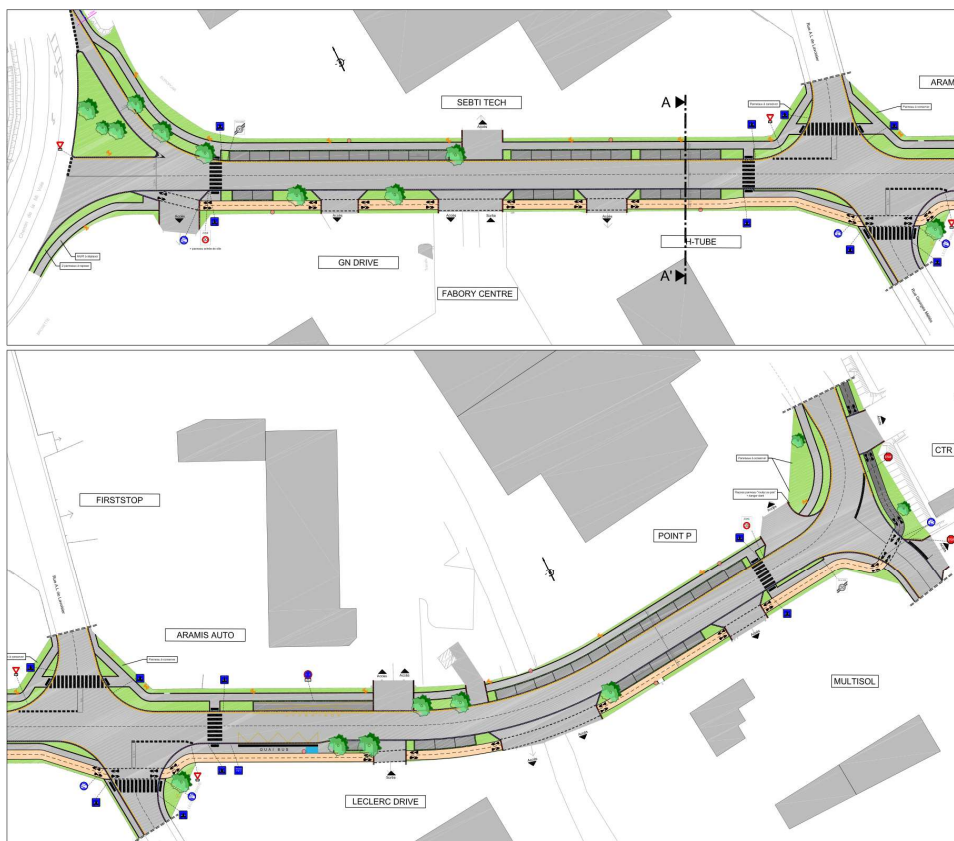
Les travaux de requalification engagés depuis la mi-janvier concernent une des entrées principales de la zone, à savoir le chemin de la Mi-voie.

Ce nouvel aménagement proposé pour les voiries primaires a été pensé en prenant en compte les multiples usages de cet axe (Transports en commun, vélos, piétons, Véhicules Légers et Poids Lourds).

Les travaux consistent en :

- L'aménagement de bandes végétalisées garantissant une qualité paysagère et une sécurisation des circulations douces
- L'organisation des stationnements
- La réfection des revêtements de voirie et de trottoir en enrobé noir
- Le remplacement de toutes les bordures
- Le remplacement de l'éclairage public (câble, mat et lanterne LED)

Ces travaux vont permettre de sécuriser l'espace public grâce à la réfection de la voirie et à l'amélioration de la performance de l'éclairage public pour un montant de 660 000€.



4,4 millions d'euros depuis 2016 pour le Parc des Bords de Seine

Depuis 2016, près de 4,4 millions d'euros ont déjà été engagés pour la requalification ou la régénération (travaux principalement sur les voiries permettant l'accès aux sous-sections de zone et desservant les différentes entreprises) de nombreuses rues de la zone des « Bords de Seine » : Antoine-Laurent-de-Lavoisier, Georges-Méliès, Nicéphore-Niepce, Du Fossé Roger, de la Brèche, du Buissonet, du pré aux Bœufs.

En 2018, le chemin de Halage, la rue Arago, la rue du Clos Tellier et la rue de l'Étang Delpech seront également concernées par des travaux de régénération.

La Métropole consacre annuellement près de 3 millions d'euros pour la requalification de ces parcs d'activités, dont près de la moitié sont investis dans la zone d'activités économiques des Bords de Seine jusqu'en 2022, (le plan pluriannuel d'investissements prévoit un budget de plus de 9 600 000€ uniquement pour cette zone).

La dynamique des Parcs d'activités de la Métropole

La politique d'aménagement de zones d'activités à haute qualité de services et attractives par leur exemplarité environnementale, pour accueillir de nouvelles entreprises, est le premier levier d'intervention de la Métropole pour devenir le territoire référence pour l'accueil, la création et l'accompagnement des entreprises.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences de la Métropole en matière de développement économique sont renforcées puisqu'elle gère la totalité des Parcs d'Activités Économiques des communes, soit plus de 70 parcs sur 3 000 hectares de surface dédiés à l'emploi. Si l'enjeu de l'aménagement économique est fort, la Métropole agit pour la restructuration et la rénovation des espaces publics en consacrant 3 M€ par an sur 5 ans pour le réaménagement, la réfection des voiries et des trottoirs ainsi que pour l'éclairage public des parcs d'activités.

Ses actions s'inscrivent dans 2 axes principaux :

- L'aménagement des nouvelles zones pour renforcer les grandes concentrations économiques : le développement de Seine Sud, Parc de la Plaine de la Ronce, la zone du Malaquis...
- La rénovation des parcs existants pour améliorer leur attractivité.

En mutualisant son action sur l'ensemble des parcs, la Métropole contribue à améliorer la qualité et la sécurité des voiries et de l'éclairage public. Son action se complète par un ambitieux programme de signalétique des parcs d'activités métropolitains.

Depuis le début 2018, deux projets majeurs ont franchi des étapes importantes :

- **ZAC des Coutures à Cléon**

Après plusieurs années d'études règlementaires (dont l'étude d'impact qui a fait l'objet d'une mise à disposition du public au cours du mois de janvier 2017), une étape importante est franchie avec l'approbation de la création de la Zone d'Aménagement Concerté « Les Coutures » située à Cléon. Ce nouveau parc d'activités est idéalement situé au sein de la macro zone d'activités économiques comprenant l'usine Renault, et les parcs d'activités industrielles et de services à l'industrie des Moulin I, II, III et IV (aménagement en cours). L'aménagement de ce parc traduit donc la volonté de la Métropole de proposer une nouvelle offre de foncier aux entreprises et de renforcer les grandes concentrations industrielles du territoire, à l'instar de Seine Sud à Oissel et Saint-Etienne-du-Rouvray ou des parcs d'activités du Trait. À Cléon, l'enjeu est stratégique car il s'agit de créer les conditions d'accueil de l'écosystème Renault. Il bénéficie d'une desserte optimale à 5' de l'A13, le long de la RD 7. Sur près de 13 hectares, ce parc dédié à l'accueil d'activités mixtes-artisanales, petites industries, tertiaires et de services offrira de nouvelles opportunités foncières, permettra de consolider et diversifier le tissu économique local et renforcer la création d'emploi sur le bassin elbeuvien.

- **Seine Sud : Le Parc du Halage**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activités en plus des zones d'activités en projets ou en cours d'aménagement, et notamment le programme de reconversion et de redynamisation des friches de Seine Sud, soit un espace économique de 500 hectares.

Le projet de la Zone d'Aménagement Concerté du Halage, situé sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray a été approuvé et sera la première opération qui y sera réalisée. Ces 15,9 hectares sont destinés à accueillir des activités mixtes industrielles et/ou artisanales, idéalement localisés en bord de Seine. Le programme global des constructions prévoit un potentiel de développement maximum de 90 000 m² de surfaces de plancher, des équipements d'infrastructures (voiries internes, eau potable, défense incendie, liaisons douces...) pour un montant global de estimé à environ 7,53 millions d'euros.

Contacts

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr